Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Charpentier, veuillez visiter :
bpcharpentier.fr/annales-sujets-et-corriges

Brevet professionnel de charpentier - dossier ressources

Session 2002 • Code sujet : **Support des épreuves E1-A1 et B1; E2** • Durée : **Non indiquée sur les pages fournies**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Lecture des plans cotés du rez-de-chaussée et de l'étage (2 questions) **Page 3**

2. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 6**

Sujet officiel (PDF) : https://bpcharpentier.fr/assets/annales/bp-charpentier/U11 - Recherche des solutions technologiques/2002/BP Charpentier - U11 - Recherche des solutions technologiques - Session 2002 - 2-Sujet.pdf

1. Lecture des plans cotés du rez-de-chaussée et de l'étage

Les pages fournissent les plans cotés d'une habitation à l'échelle 1/50, avec les cotes en centimètres. Elles sont indiquées comme supports des épreuves E1-A1 et B1, ainsi que E2, sans consigne numérotée ni barème sur les pages fournies.

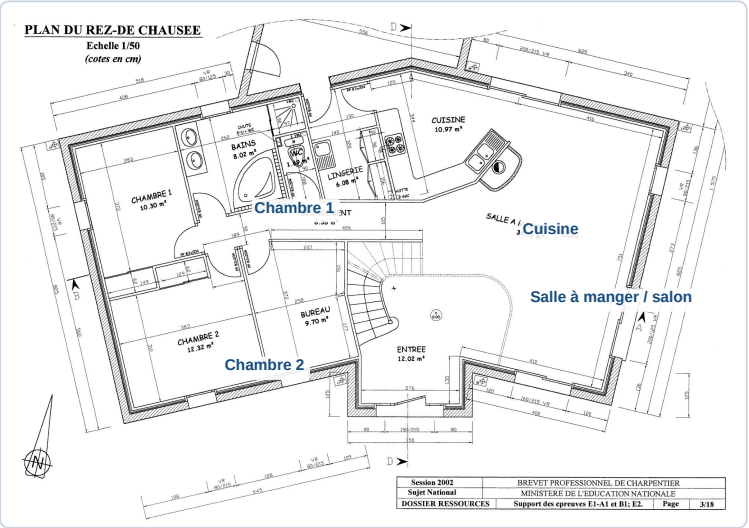
Question Plan du rez-de-chaussée. Consulter le plan du rez-de-chaussée et ses éléments complémentaires pour repérer les pièces, les surfaces, les cotes et les éléments représentés, notamment le garage et la poutre A. Aucune tâche précise n'est formulée sur ces pages ressources.

Le plan du rez-de-chaussée est à l'échelle 1/50, avec les cotes en centimètres. Les surfaces inscrites au plan sont :

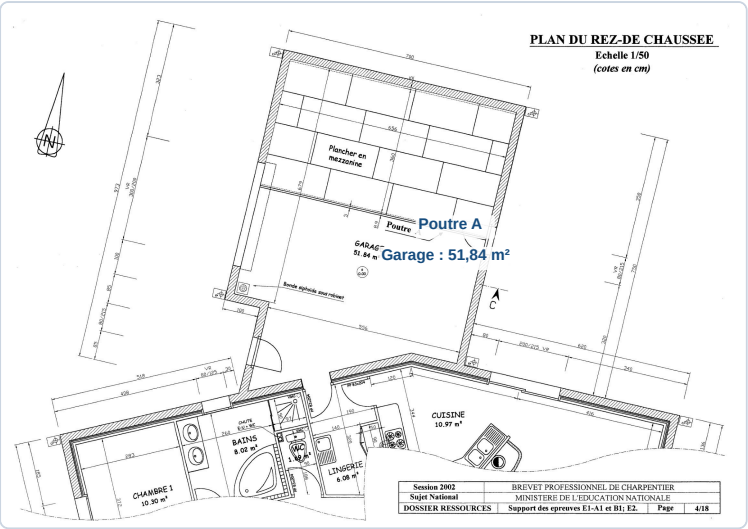
Pièce	Surface
Chambre 1	10,30 m²
Chambre 2	12,32 m²
Bains	8,02 m²
Cuisine	10,97 m²
Salle à manger / salon	38,18 m²
Dégagement	6,36 m²
Lingerie	6,08 m²
Bureau	9,70 m²
Entrée	12,02 m²
Garage	51,84 m²

Le plan complémentaire repère également la poutre A dans le garage.

Repères du rez-de-chaussée



Garage et poutre A



✓ RÉPONSE À RETENIR

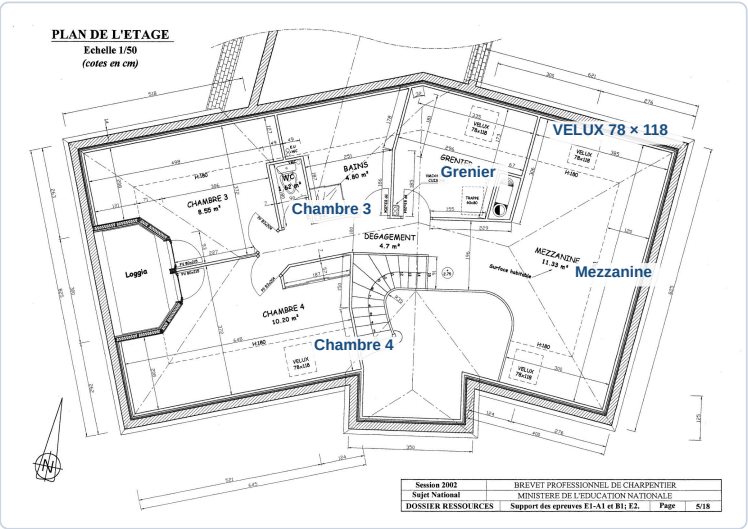
Rez-de-chaussée : surfaces repérées ci-dessus ; garage : 51,84 m² ; poutre A dans le garage.

Question Plan de l'étage. Consulter le plan de l'étage pour repérer les pièces, la mezzanine, le grenier, les fenêtres de toit et les cotes représentées. Aucune tâche précise n'est formulée sur cette page ressource.

Le plan de l’étage est à l’échelle 1/50 et coté en centimètres. Il indique les pièces et leurs surfaces, ainsi que les ouvertures de toiture.

- Chambre 3 : 8,55 m² ; chambre 4 : 10,20 m².
- Bains : 4,80 m² ; WC : 1,62 m² ; dégagement : 4,7 m².
- Grenier : 7,61 m² ; mezzanine : 11,33 m² ; loggia repérée.
- Quatre fenêtres de toit sont repérées « VELUX 78 × 118 ».

Repères de l’étage



✓ RÉPONSE À RETENIR

Étage : chambres 3 et 4, bains, WC, dégagement, grenier, mezzanine, loggia et quatre VELUX 78 × 118 repérés.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2002)

Bilan de l'épreuve : Ce dossier ressources du Brevet professionnel de charpentier, Session 2002, porte la référence de support E1-A1 et B1; E2. Les pages fournies ne précisent ni durée ni coefficient et ne comportent pas de barème. Elles présentent les plans cotés d'une habitation, à l'échelle 1/50, pour repérer les espaces, les ouvertures et les éléments architecturaux du rez-de-chaussée et de l'étage.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Les plans sont à l'échelle 1/50 et les cotes inscrites sont exprimées en centimètres.
- Le plan du rez-de-chaussée indique notamment une cuisine de 10,97 m², une salle à manger-salon de 38,18 m² et un garage de 51,84 m².
- Le plan de l'étage indique une mezzanine de 11,33 m², un grenier de 7,61 m² et des fenêtres de toit VELUX 78 x 118.
- La poutre A est repérée sur le plan montrant le garage et le plancher en mezzanine.

Points de vigilance & attentes du jury

- Vérifier l'échelle et l'unité avant de relever ou convertir une dimension.
- Utiliser les cotes inscrites plutôt que mesurer le dessin lorsque la dimension est cotée.
- Distinguer les informations du rez-de-chaussée de celles du plan de l'étage.
- Ne pas déduire de ces pages un barème ou une consigne d'épreuve qui n'y figure pas.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment interpréter l'échelle 1/50 sur ces plans ?

À l'échelle 1/50, 1 cm mesuré sur le dessin représente 50 cm en réalité. Les cotes inscrites sont déjà en centimètres : pour une dimension cotée, utilisez la valeur écrite plutôt qu'une mesure du tracé.

Q : Que signifient les nombres associés aux pièces ?

Les valeurs suivies de m² indiquent les surfaces des pièces, tandis que les cotes dimensionnelles sont données en centimètres. Il faut distinguer ces deux types d'information et ne pas confondre une surface avec une longueur.

Q : Combien de temps faut-il consacrer à l'étude de ces plans ?

Aucune durée n'est indiquée sur les pages fournies. Elles appartiennent à un dossier ressources associé aux épreuves E1-A1 et B1, ainsi qu'à E2; la durée doit être recherchée dans le sujet complet de l'épreuve concernée.

Q : Quel barème le jury applique-t-il à ces plans ?

Aucun barème ni critère de notation n'apparaît sur ces pages ressources. Elles présentent des plans cotés, mais les exigences d'évaluation et les éventuelles normes attendues doivent être consultées dans le sujet ou le référentiel de l'épreuve concernée.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpcharpentier.fr/assets/annales/bp-charpentier/U11 - Recherche des solutions technologiques/2002/BP Charpentier - U11 - Recherche des solutions technologiques - Session 2002 - 2-Sujet.pdf
Ressources BP Charpentier : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.